

## RAPPORT

### AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

#### RAPPORT 21/56/03/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Familles - 2ème répartition 2021.**

**21-37007-DASA**

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations oeuvrant en faveur des Familles résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2021, d'un montant de 34 500 Euros, est soumise à notre approbation.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Une subvention est attribuée à une association oeuvrant en faveur des Familles, au titre de l'année 2021 dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits.

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT
FONDATION D'AUTEUIL	5, RUE ANTOINE PONS 13004 MARSEILLE	4 000 €

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Familles - 2ème répartition 2021.**

21-37007-DASA

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des familles, des mémoires et des anciens combattants, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations oeuvrant en faveur des Familles résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2021, d'un montant de 34 500 Euros, est soumise à notre approbation.

Sont annexés à ce rapport, les conventions et les avenants de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Des subventions sont attribuées à des associations oeuvrant en faveur des Familles, au titre de l'année 2021 dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits.

Tiers	Association	Adresse	Avenant	EX	Montant
041502	Destination Familles	43, rue d'Aubagne 13001 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80510 du 21 mai 2021	EX017881	1 000 Euros
154065	A Voix Haute	50, rue Bernard du Bois 13001 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80513 du 21 mai 2021	EX017416	3 000 Euros
	Dadomino	9, place Alexandre Labadie - Etage 1 13001 Marseille		EX018155	1 250 Euros
133090	Association Mairol Compagnie	Théâtre de la Ferronnerie 34, rue Consolat 13001 Marseille		EX018063	1 000 Euros
043314	Petitapeti	C/O Solidarité Mieux Vivre 3 bis, rue d'Hozier 13002 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80514 du 21 mai 2021	EX017763	2 000 Euros
013387	Association Arts et Développement	360, boulevard National 13003 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80515 du 21/05/21	EX018233	2 000 Euros
099049	Mot à Mot	36, rue Bernard 13003 Marseille			1 000 Euros
En création	Association Les Jeunes du 1 Quatre 3 LJ143	143, rue Félix Pyat - Bât E25 13003 Marseille		EX018475	6 000 Euros
015406	Fondation d'Auteuil	5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80516 du 21 mai 2021	EX018216	4 000 Euros
	Association Amicale du Nid	Le Relais 60, boulevard Baille 13006 Marseille		EX018191	3 150 Euros
011353	Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches-du-Rhône Centre de Pédagogie Familiale	48, rue Raphaël 13008 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°21/80518 du 21 mai 2021	EX017113	1 500 Euros
011353	Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches-du-Rhône Centre de Pédagogie Familiale	48 rue Raphaël 13008 Marseille		EX017114	2 000 Euros

012412	Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du- Rhône	143, avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille		EX018035	1 000 Euros
011711	Association Syndicale des Familles Monoparentales des Bouches-du- Rhône	La Solidarité L11 - 477 38, Chemin de la Bigotte 13015 Marseille		EX018058	3 000 Euros
127230	Maison des Familles Les Buissonnets	60, rue René Mariani Marseille 13015	Avenant n°1 à la convention n°21/80523 du 21 mai 2021	EX018178	1 500 Euros
027979	Résonances	15, rue des 3 Francs ZAC Val de Durance 13860 Peyrolles-en- Provence	Avenant n°1 à la convention n°21/80524 du 21 mai 2021	EX017740	1 100 Euros
	Total				34 500 Euros

**ARTICLE 2** Sont approuvés les conventions et les avenants ci-annexés.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et ces avenants.

**ARTICLE 3** Le montant de la dépense, soit 34 500 Euros (trente-quatre mille cinq cents Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 - nature 6574 - fonction 63 - service 21502 - action 13900910.

Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES  
FAMILLES, DES MÉMOIRES ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS  
Signé : Lisette NARDUCCI

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 21/80516****ENTRE**

**La Ville de Marseille**, représentée par son Maire, Monsieur Benoît PAYAN, ou Madame Lisette NARDUCCI, Adjointe au Maire en charge des Familles, des Mémoires et des Anciens Combattants, autorisés par la délibération du Conseil Municipal en date juillet 2021 N°

d'une part,

**ET**

L'association « FONDATION D'AUTEUIL », représentée par Monsieur Jean-Marc SAUVE

d'autre part,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention N°21/80516

**ARTICLE 1 :**

Une subvention complémentaire de 4 000 Euros (quatre mille Euros) est attribuée à l'association « FONDATION D'AUTEUIL » ce qui porte le total pour l'exercice 2021, à 6 700 Euros (six mille sept cents Euros).

**ARTICLE 2 :**

Le reste de la convention n° 21/80516 est inchangé.

Fait à Marseille, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Association  
« FONDATION D'AUTEUIL »

L'Adjointe en charge des Familles, des Mémoires  
et des Anciens Combattants

**Jean-Marc SAUVE**

**Lisette NARDUCCI**